



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D20250008410-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 28

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00084/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourinya LOUOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents : (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaïdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOIROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

Le maintien du régime indemnitaire en cas de congés longue maladie

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 06/08/2025 que la convocation avait été faite le 25/07/2025.

Le Maire.

Considérant que le RIFSEEP en vigueur dans notre collectivité permet d'indemniser les agents selon leurs fonctions et leur engagement ;

Considérant que le décret n°2010.997 du 26 août 2010, relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État, prévoyait que le régime indemnitaire devait **être suspendu** en cas de placement en congé de longue maladie (CLM), de grave maladie (CGM) ou de longue durée (CLD) ;

Considérant que depuis le 1^{er} septembre 2024, le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 prévoit que les agents publics de l'État bénéficient du maintien d'une partie du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et CGM et ce, selon les proportions suivantes :

- Maintien à 33 % la première année
- Maintien à 60 % pour la deuxième et troisième année

Considérant que les primes resteront suspendues en cas de placement en congé de longue durée (CLD), pour des raisons d'équité et de parité, et ce, tout en respectant l'article L.714-4 du code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de délibérer pour tenir compte de ces taux, mais aussi, de modifier et d'intégrer dans le règlement du RIFSEEP, cette disposition, à savoir :

« En cas de placement en congé longue maladie (CLM) ou grave maladie (CGM) le régime indemnitaire est maintenu dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année ;
- 60 % la deuxième et troisième année ;
- Les primes en cas de placement en CLD restent suspendues ;

Considérant que l'impact sur les finances de la collectivité est modéré, compte tenu du pourcentage et du nombre de placement en congé longue maladie ;

Considérant que ce maintien du régime indemnitaire durant les congés de longue maladie a été soumis pour avis au comité social territorial de la réunion du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider le maintien du régime indemnitaire durant les congés de longue maladie, conformément aux pondérations ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 04/08/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :